



Recouvrement facture téléphone mobile 3 ans

Par **katedidi**, le **23/10/2010** à **11:06**

Bonjour,

j'ai reçu une lettre de recouvrement (mise en demeure) d'une dette de téléphone mobile (debitel) de 378€ d'une ligne résilié il y a 3 ans.

J'ai été convoqué il y a 2 ans a la gendarmerie pour cette dette que je ne considère pas leur devoir.

Depuis aucun courrier de la société débitel ni de la gendarmerie depuis 2 ans.

Que dois je faire ? Y a t'il prescription ?

Cordialement